

8. Domaines de compétences par thème  
8.9 – Culture

N° 63-2024

## DECISION DU MAIRE

### **Signature d'un contrat d'engagement orchestre avec Madame BELTRAME Cristelle.**

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat d'engagement orchestre avec Madame BELTRAME Cristelle et Monsieur CHEBASSIER Christophe domiciliés 129, rue du Bourg 61270 AUGUAISE pour l'animation de deux thés dansant à la salle d'Armes les 14 avril et 17 novembre 2024 pour un cachet net par thé dansant de 200 € par musicien (charges GUSO en sus).

Fait à PONT-AUDEMER le 12 mars 2024

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine